Fiche de procédure

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué

2020/2645(DEA)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l?annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de I?Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau

Complétant 2013/0025(COD)

Sujet

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux

Zone géographique

Tunisie

Myanmar

Botswana

Laos

Barbade

Bahamas

Éthiopie

Guyane

Nicaragua

Zimbabwe

Maurice Ghana

Sri Lanka

Mongolie

Jamaïque

Cambodge

Panama Bosnie-Herzégovine	
Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2645(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/9/02921